



Mairie de Mittainvilliers-Vérigny

1 Place de la Mairie - MITTAINVILLIERS-VERIGNY

contact@mittainvilliers-verigny.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Arrete 2026/19

Je soussigné(e),

M. Jean-Paul ROUSSET

Profession : Trésorier de l'association des Boules de Mittainvilliers-Vérigny

Domicilié(e) : 2, RUE DE L'ECOLE - Vérigny MITTAINVILLIERS-VERIGNY (EURE-ET-LOIR)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à Place Communale et Terrain de Boules Rue de l'Ecole Vérigny - 28190 MITTAINVILLIERS-VERIGNY.

Du 14 juin 2026 à 12 heures 00

Au 14 juin 2026 à 22 heures 00

Pour le motif Concours de Pétanque

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 20 avril 2026

Signature

J. Paul Rousset

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Mittainvilliers-Vérigny

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - M. Jean-Paul ROUSSET 2, RUE DE L'ECOLE - Vérigny MITTAINVILLIERS-VERIGNY (EURE-ET-LOIR) est autorisé (e) à ouvrir un débit temporaire de 3^{ème} catégorie.

Du 14 juin 2026 à 12 heures 00

Au 14 juin 2026 à 22 heures 00

Pour le motif Concours de Pétanque à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à, le 20 avril 2026

Le Maire

